



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget

Question écrite n° 10152

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les les termes de sa question écrite posée le 27 février 2007, sous les précédentes législatures, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé : « Solidarité et performance : les enjeux de la maîtrise des dépenses publiques locales ». Le rapporteur souligne que le nombre élevé des échelons d'administration locale est un facteur de surcoût qui doit être maîtrisé. À cet effet, il préconise notamment de rendre obligatoire une annexe au compte administratif de l'établissement public de coopération intercommunale comportant sur cinq ans quelques données agrégées avec celles de ses communes membres (comme par exemple le nombre d'employés ou l'endettement), ainsi que des éléments qualitatifs et quantitatifs sur l'amélioration des services rendus aux usagers. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10152

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6939

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)